



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Organisation de la
vaccination anti-covid en
EHPAD**

La stratégie vaccinale et ses principes

La stratégie vaccinale détermine **qui** sont les personnes prioritaires pour la vaccination, à **quel moment** et **pourquoi**.

- sa déclinaison : la campagne vaccinale définit la manière dont va s'organiser la distribution et l'administration des doses de vaccin à travers le territoire.

La stratégie vaccinale mise en place doit nous permettre de remplir trois objectifs de santé publique :

1. **Faire baisser la mortalité et les formes graves** de la maladie
2. **Protéger les soignants** et le système de soins
3. **Garantir la sécurité** des vaccins et de la vaccination

Elle repose sur trois principes :

- 1) **Non obligatoire**
- 2) **Gratuité**
- 3) **Haute sécurité**

ÉTAPE 1

Priorité 1 HAS ~ 1 million de personnes



- Janvier-Février 2021



Personnes âgées
en établissements
(par ex : EHPAD)

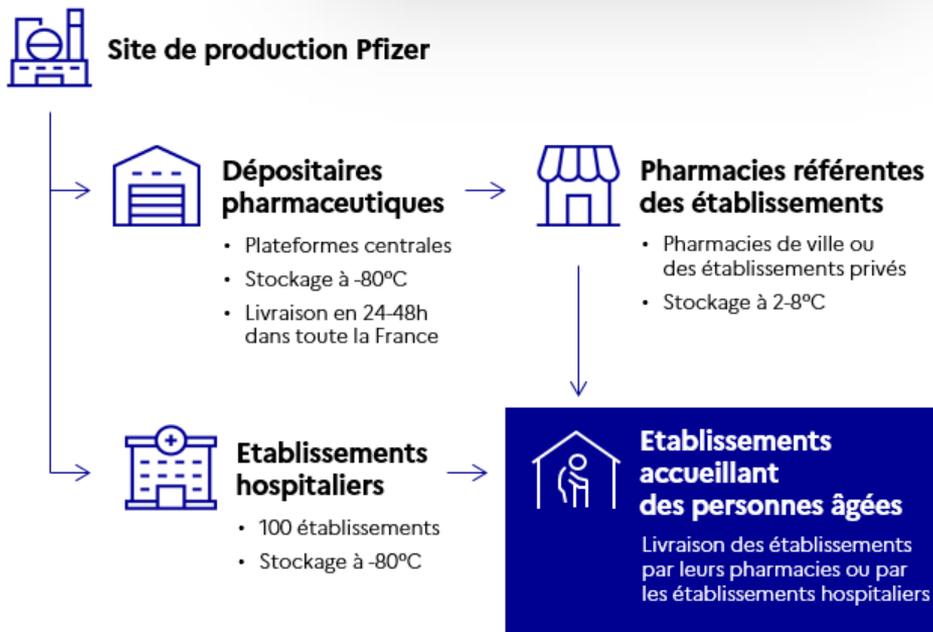


**Professionnels dans
les établissements**
accueillant des personnes
âgées et présentant un
risque de forme grave



Pfizer-BioNTech

Les spécificités du vaccins Pfizer, déterminants de la campagne de vaccination en EHPAD



Focus volumes flux EHPAD en IDF

Flux A2
598 EHPAD
Livraison via les officines

= EHPAD sans PUI
hors EHPAD publics
hospitaliers

Flux A1
42 EHPAD

Approvisionnement
à partir de la PUI
de rattachement

= EHPAD avec PUI
hors EHPAD publics
hospitaliers

Flux B
60
EHPAD

Appro à partir
des ES
congélo-
porteurs

= EHPAD
publics
hospitaliers
(+ quelques
exceptions
remontées
par les DD)

1

Je prépare la campagne

De fin décembre au 15 janvier

- **Se mettre en lien avec l'officine**
- Constitution d'un **COPIL** (directeur, médecin co ou référent Covid, cadre de santé/IDEC, coordonnateur administratif)
- Lancement d'une **campagne d'information** à destination des usagers, de leurs proches et des professionnels
- Planification des différentes **instances de gouvernance**
- Vérification de la disponibilité des **outils nécessaires** au suivi de la vaccination : carte CPS ou e-CPS
- Identification des **besoins matériels** nécessaires

2

C'est parti pour la vaccination

Du 7 au 27 janvier

- Réception du plan de transport et enquête afférente
- Mise en lien avec la pharmacie
- Organisation des **consultations prévaccinales pour recueil des consentements**
- Tenue des instances de gouvernance avant le 11 janvier
- **Communication du nombre de doses à la pharmacie** 5 jours avant la date prévue de livraison
- Dès réception des doses : **traçabilité** dans le téléservice Vaccin Covid

3

Et la suite?

Surveillance + Séances rattrapage

- Préparer la 2 doses : commande auprès de l'officine 5 jours avant

Focus Plan de livraison du flux A et calendrier

- Envoi du plan de livraison, non modifiable à compter du 8 janvier, accompagné d'un questionnaire de remontée des difficultés
=> campagne du 18 au 27 janvier
- Commande des doses à ajuster par les EHPAD, sur la base du recueil des consentements, 5 jours avant date de livraison via les pharmacies (SI pharma):
 - ⇒ 5650 doses commandées pour les EHPAD dont la date de livraison est indiquée le 18 janvier, 101 officines de ville concernées
 - Confirmer la commande pour la deuxième livraison à j-5 de la livraison

LIVRAISON, CONSERVATION DES VACCINS ET POINTS DE VIGILANCE DES PHARMACIENS

1. Livraison et réception/vérification

- du matériel (seringues, aiguilles, NaCl à 9%) = > **Livraison des seringues et aiguilles par SPF, via les officines ou pharmacies – A VERIFIER A LA LIVRAISON**
- des flacons / convenir de l'Heure pour s'assurer de la réception . Traçabilité du nombre de doses N° du lot
Conteneur intact traçabilité date heure de réception date de péremption

2. Stockage immédiat des doses dans le réfrigérateur (température entre +2 et +8°C) et Surveillance/traçabilité de la température matin après - midi et nuit

Les flacons ne doivent pas être rangés en position verticale au centre du réfrigérateur sans toucher les parois

Point de vigilance des pharmaciens : les EHPAD doivent constituer leur mallette d'urgence en amont de la vaccination et doivent notamment être en possession d'adrénaline => à vérifier pour bonne pratique

Idées de ressources à activer si difficultés en interne :

- Médecins libéraux intervenant au sein de l'EHPAD
- Médecins et IDE libéraux du territoire
- Vivier de vacataires
- Agences d'intérim
- Centres municipaux de santé
- Solidarité au sein d'un même groupe ou d'un même GCSMS (informer les autres établissements du groupe ou du GCSMS de la date prévisionnelle de livraison annoncée)

- A noter :**
- Mise en place d'un dispositif financier incitatif pour encourager l'intervention des professionnels de ville
 - Tous les surcoûts liés à la vaccination seront pris en charge

Si aucune solution  alerter l'ARS au plus tôt

Organisation des journées de vaccination J1 et J22 (+/-2)

Présence du médecin

- Vérification de l'identité de la personne à vacciner
- Vérification de la prescription et absence de contre-indications (allergie au produit)
- Vérifications des constantes, absence de fièvre et que personne toujours Ok
- Surveillance immédiate 30mn
- Surveillance et prise en charge effets secondaires
- Traçabilité dans le dossier de soin

Délégation IDE pour la vaccination

- Vérification prescription et identité de la personne
- Préparation des doses de vaccin
- Réalisation de l'injection
- Surveillance immédiate post vaccination
- Organisation de la surveillance post vaccinale pendant 72h
- Tracer la réalisation de la vaccination dans le dossier de soins du résident

Médecin ou IDE : remontées des informations sur Vaccin Covid (carte CPS indispensable)
Indication aux EHPAD de commencer leur vaccination le lendemain de leur date de livraison

Focus sur la recherche du consentement

La règle est de toujours consulter la personne

- **L'informer sur ses bénéfices, son utilité, ses conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles que comportent les vaccins mais aussi des risques et conséquences en l'absence de vaccination .**
 - *Information doit être claire, transparente, et compréhensible. Il est recommandé de laisser un délai de réflexion à la personne concernée*
 - **L'expression du consentement n'est pas subordonnée à l'établissement d'un écrit, sauf dans les cas où le législateur est venu spécifiquement le demander, ce qui n'est pas le cas de la vaccination contre la Covid-19 en l'état du droit.**
 - **La preuve du consentement peut être apportée par tout moyen. En cas de litige, il appartient au professionnel ou à l'établissement d'apporter la preuve.**
 - **Il est indispensable d'assurer la traçabilité du recueil du consentement. L'ensemble de la procédure est inscrit dans le dossier médical du résident et retracé dans l'applicatif de suivi de la campagne vaccinale (Vaccin Covid).**
-

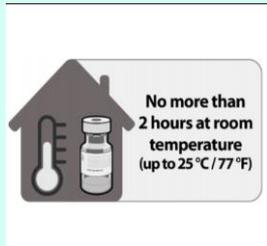
Candidat vaccin BioNTech-Pfizer : du flacon à la dose vaccinale



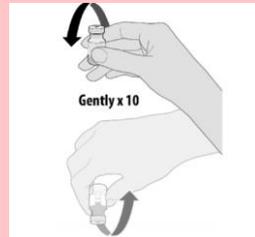
Etapas avant la vaccination	Etat du produit	Conditions de conservation
<p>Décongélation</p> <p>Au réfrigérateur ou à température ambiante inférieure à 25 degrés</p>	<p>Suspension non diluée décongelé</p>	<p>5 jours entre +2 et +8 degrés</p> <p>2 heures à température ambiante inférieure à 25 degrés</p>
<p>Transport dans le respect de la chaîne du froid</p>	<p>Suspension non diluée</p> <p>Entre +2 et +8 degré</p>	<p>Entre +2 et +8 degrés en 2 trajets de moins de 6 heures (12 heures maximum). Ces temps de trajets sont à défalquer de la durée de conservation des 5 jours.</p>
<p>Dilution de la suspension (solvant : chlorure de sodium (NaCl à 0,9%)</p> <p>Ajout de 1,8 ml de NaCl 0,9% dans un flacon permet de prélever 5 doses unitaires de 0,3 ml</p>	<p>Suspension diluée</p>	<p>6 heures une fois dilué à une température n'excédant pas 25 degrés.</p> <p>Le produit dilué ne peut être transporté.</p>

Quelques précautions : à conserver en sécurité

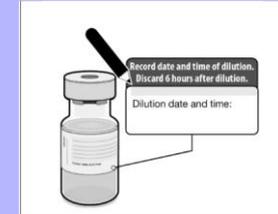
Pas plus de 2 heures à température ambiante avant dilution



Ne pas secouer le flacon – Mélanger la suspension en retournant le flacon 10 fois doucement



Tracer la date et l'heure de dilution sur le flacon



Etiquetage

Des flacons en 1 temps

COMIRNATY® (Vaccin ARNm COVID-19)

NON RECONSTITUE :

A conserver au froid (+2/+8°C)

et **à utiliser avant** le

___/___/2020 à ___h__

RECONSTITUE :

Le ___/___/2020 à ___h__

A utiliser avant le ___/___/2020 à ___h__ (**max 6h**)

Nombres de doses prélevées : 1 2 3 4 5

Des flacons en 2 temps

COMIRNATY® (Vaccin ARNm COVID-19)

NON RECONSTITUE :

A conserver au froid (+2/+8°C)

et **à utiliser avant** le

___/___/2020 à ___h__

COMIRNATY® (Vaccin ARNm COVID-19)

RECONSTITUE :

Le ___/___/2020 à ___h__

A utiliser avant le ___/___/2020 à ___h__ (**max 6h**)

Nombres de doses prélevées : 1 2 3 4 5

OU

Des seringues

COMIRNATY® (Vaccin COVID)

LOT : _____

Reconstitué le : 27/12/2020 à __H__

A utiliser avant le : 27/12/2020 à __H__